

Séance du 25 avril 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cravant, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge VILLOTEAU, Maire.

- **en exercice : 14**
- **présents : 10**
- **votants : 12**

Date de convocation : 17/04/2023
Etaient présents : MOREAU Thierry, GACONNET Philippe, IGLESIAS Thomas, JOUAN-JAN Éric, MARMASSE Pierrette, MICHAUT Fabrice, POULLIN Delphine, RICCI Chantal, VILLOTEAU Serge, VENOT Ludovic

Absents : BEAUCHAMP Yoan, CAUMONT Cyrille procuration à MOREAU Thierry, MOREAU Hubert procuration à JOUAN JAN Éric, VENARD Philippe

Secrétaire de séance : Chantal RICCI

APPROBATION DU PRECES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DE 202320 DEVIS DCT POUR LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU CLOCHER

Monsieur le Maire indique que la toiture de l'église et la toiture du clocher nécessite des réparations.

Par conséquent, Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise DCT. Deux autres entreprises ont été consultées.

Le premier devis concerne le remplacement d'ardoises naturelles sur l'église avec nettoyage des gouttières pour un montant de 680€ HT soit 748€ TTC.

Le deuxième devis présenté concerne le changement d'ardoises sur le clocher de l'église avec utilisation d'une nacelle pour un montant de 1655€ HT soit 1820.50€ TTC.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise DCT pour le remplacement d'ardoises naturelles sur l'église avec nettoyage des gouttières pour un montant de 680€ HT soit 748€ TTC.**
- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise DCT pour le changement d'ardoises sur le clocher de l'église avec utilisation d'une nacelle pour un montant de 1655€ HT soit 1820.50€ TTC.**
- **DECIDE d'inscrire ces dépenses en fonctionnement au compte 615228.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis et tous les documents afférents à ce dossier.**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DE 202321 DEVIS ESBC POUR L'EQUIPEMENT DE LA CANTINE EN MATERIEL DE RECHAUFFE

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite à compter de la rentrée de septembre faire intervenir la cuisine centrale de Beaugency pour la livraison des repas de la cantine.

Par conséquent, il est nécessaire d'acheter du matériel spécifique.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ESBC pour l'achat d'un four remise en température avec support et d'une armoire à chariots. Le devis comprend également la pose et la formation des agents. Le montant du devis est de 8020.55€ HT soit 9624.66€ TTC.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ESBC pour l'achat de matériel pour la cantine pour un montant de 8020.55€ HT soit 9624.66€ TTC.**
- **DECIDE d'inscrire ces dépenses en investissement au compte 2157.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DE 202322 DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU SEQUOIA DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe que le séquoia de la mairie doit être taillé. L'entreprise La Dragonne s'est déplacée pour faire un diagnostic de l'arbre. Il est proposé une taille d'accompagnement raisonnée et une mise en sécurité.

Le montant du devis est de 1765€ HT soit 2118€ TTC.

L'entreprise BRIER ARBORISTE a également été consultée.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise LA DRAGONNE pour la taille et la mise en sécurité du séquoia pour un montant de 1765€ HT soit 2118€ TTC.**
- **DECIDE d'inscrire ces dépenses en investissement au compte 61521.**
- **DECIDE de mettre**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DE 202323 DEVIS DE L'ENTREPRISE ENROPLUS POUR LA RECTIFICATION DU PLATEAU RUE NATIONALE

Monsieur le Maire informe que le plateau présent rue Nationale doit être rectifié car il engendre des inondations dans une habitation riveraine.

L'entreprise ENROPLUS nous a transmis un devis pour le rabotage et le reprofilage du plateau pour un montant de 4712.40€ TTC.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ENROPLUS pour la rectification du plateau rue Nationale pour un montant de 4712.40€ TTC.**
- **DECIDE d'inscrire ces dépenses en investissement au compte 2151.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DE 202324 DEVIS DE L'ENTREPRISE DRUGEAULT POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA CANTINE

Monsieur le Maire informe que la cantine scolaire nécessite des travaux d'entretien urgent.

L'entreprise DRUGEAULT nous a transmis un devis pour la réfection des peintures du plafond, des murs, des radiateurs et des boiseries pour un montant de 2175.49€ HT soit 2610.59€ TTC.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise DRUGEAULT pour la réfection des peintures du plafond, des murs, des radiateurs et des boiseries pour un montant de 2175.49€ HT soit 2610.59€ TTC.**
- **DECIDE d'inscrire ces dépenses en fonctionnement au compte 615228.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DE 202325 CONVENTION CUISINE CENTRALE BEAUGENCY

Monsieur le Maire informe que la commune a la possibilité de commander les repas pour la cantine auprès de la cuisine centrale de Beaugency à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le tarif du repas livré est de 3.65€ avec un forfait annuel de 2000€ par an en plus.

Cela permettra de fiabiliser la cantine scolaire, d'en simplifier la gestion et de réaliser une économie substantielle au vue des augmentations importantes des denrées alimentaires.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- **DECIDE de faire appel à la cuisine centrale de Beaugency pour la livraison des repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Beaugency.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DE 202326 DENOMINATION DE LA PLACE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a proposé que la place communément appelée place de l'église dans le bourg soit renommée Place Jacques FAUTREL en accord avec la famille et du fait de son engagement en tant que Maire durant de longues années.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- **DECIDE de renommer la place du bourg de la commune Place Jacques FAUTREL.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à renseigner le fichier national des adresses en ce sens.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Questions diverses

- Réunion du bureau d'étude du château d'eau avec l'entreprise retenue le 2 mai 2023. En raison des importants travaux d'investissement qui vont être réalisés en 2023 pour améliorer notablement la qualité de l'eau, les tarifs de l'eau devront être revalorisés. Il est proposé un tarif de 1.30€ au m3 au lieu des 1.15€ au m3 appliqués actuellement. Le tarif de l'eau vendu à la commune de Villorceau passera de 0.17€ à 0.40€. Un barème dégressif des prix suivant le nombre de m3 va être établi.
- Cérémonie du 8 mai 2023 : La messe se tient en amont de la cérémonie et doit se terminer vers 11h30. Le rendez-vous est fixé au cimetière à 11h40. Le début de la cérémonie par Monsieur le Maire sera à 11h45. Un verre de l'amitié sera partagé à la salle des fêtes à l'issue.
- Un conseil municipal extraordinaire doit se tenir le 9 juin 2023 à 18h30 pour l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.
- La réunion publique ne se tiendra pas le 12 mai comme initialement prévue mais le vendredi 23 juin à 18h30.
- La commission communication se réunira le mardi 9 mai 2023 à 18h30 pour évoquer le bulletin municipal de juin. Une deuxième réunion se tiendra le 22 ou 23 mai (à confirmer).
- Détérioration du bitume au niveau de la ferme de La Borde.
- Une pétition circule concernant le retrait des grilles de la mairie.
- Voir pour demander aux enseignants de laisser les volets fermés ou ouverts attachés au niveau de l'école des filles.
- Prévoir un onglet dès l'accueil du site internet pour y publier les ordres du jour et PV de conseils.
- Que faire en cas d'animaux errants sachant que la commune ne possède pas de lecteur de puce ? en acheter un ?

Fin de la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance

Le Maire